



Bourse doctorale François-et-Rachel-Routhier

PRÉSENTATION

Il sera toujours nécessaire de renouveler la pensée sur l'homme et la société en vue d'éclairer les choix éthiques et politiques que commande l'évolution de l'humanité. Toujours s'imposera la nécessité d'une réflexion en profondeur, aussi bien critique que pratique, pour sauvegarder la dignité humaine à travers les changements de toutes natures qui la mettent en péril. Sans cesse il faudra redéfinir et actualiser l'humanisme et trouver les voies les plus susceptibles d'assurer concrètement la primauté de l'humain. Car « l'humanisation... n'est pas une donnée. Le terme le dit bien : l'humanisation est plutôt un processus, une conquête progressive, un chantier sans cesse à relancer » (Maurice Couture, 2002).

Créé par deux membres de l'Université Laval, le Fonds François-et-Rachel-Routhier vise précisément à soutenir financièrement la recherche en sciences humaines et sociales en appui à l'humanisation. Le Fonds ne vise pas seulement la recherche théorique inspirée par la seule soif de connaître. Il est aussi ouvert à la recherche de solutions concrètes aux problèmes des hommes et des femmes d'ici et d'ailleurs, sans oublier les enfants. Ce Fonds soutient le programme de bourse de doctorat suivant.

BOURSE D'ÉTUDES

Objectif :	Cette bourse vise à encourager les étudiants et les étudiantes à entreprendre ou à poursuivre un doctorat se rapportant à la question de la dignité humaine.
Domaine :	Sciences sociales
Niveau :	Doctorat
Lieu d'études :	Université Laval
Valeur :	1 bourse de 20 000 \$/année (possibilité de renouvellement : une fois)
Date limite pour le dépôt du dossier :	2 avril 2024
Modalités de versement	Les bourses sont versées en deux versements égaux, au début de chaque session, après présentation de la preuve d'inscription à temps complet.

**Conditions
d'admissibilité :**

1. Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou détenir un visa d'études dans le cas des étudiants et étudiantes étrangers.
2. Être admis ou inscrit en première ou deuxième année au doctorat à la Faculté des sciences sociales.
3. S'inscrire à temps complet* (ou être réputé à temps plein selon l'Aide financière aux études) à l'Université Laval au cours de l'année académique pendant laquelle la bourse prend effet.

**Étudiant(e) à temps partiel (6 à 11 crédits) : Si vous êtes reconnu(e) comme étudiant(e) parent selon les termes de la Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents de l'Université Laval, vous pourriez être admissible à ce concours. À cette fin, il est de votre responsabilité de nous transmettre l'attestation délivrée par le Bureau du registraire en écrivant à l'adresse recherche@fss.ulaval.ca et en précisant le programme de bourse visé. Notez qu'un délai de 7 jours ouvrables est à prévoir pour l'obtention de ce document.*

4. Transmettre un dossier de candidature comprenant :
 - a. Un résumé du projet de thèse** ET un plan de travail avec échéancier;
 - b. Une copie des relevés de notes officiels des études effectuées aux 1er, 2e et 3e cycles;
 - c. Un curriculum vitae;
 - d. Une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de thèse (répondant).

***Le résumé du projet de thèse doit aborder la question de la pertinence du projet par rapport au thème la question de la dignité humaine.*

**Critères
d'évaluation :**

- **Qualité du dossier académique** (résultats scolaires aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles, mentions d'honneur ou d'excellence, prix et bourses obtenus, autres distinctions académiques) – 40%
- **Qualité, pertinence et faisabilité du projet de thèse proposé** (lien bien démontré du projet avec la question de la dignité humaine, pertinence théorique, scientifique et/ou sociale du projet, originalité et potentiel de contribution aux connaissances, clarté des objectifs et/ou des hypothèses, adéquation de la méthodologie en lien avec les objectifs / hypothèses de l'étude, retombées escomptées, réalisme du plan de travail proposé et de l'échéancier) – 40%
- **Expériences pertinentes et qualité du cheminement** (expériences en recherche, publications scientifiques, communications scientifiques, autres expériences de travail ou de bénévolat pertinentes au domaine d'études, démonstration

de leadership, engagement dans le milieu d'études ou dans la communauté) – 20%

**Renseignements
additionnels :**

Ces bourses peuvent être cumulées à d'autres bourses, jusqu'à un maximum de 25 000 \$/année.

Ces bourses peuvent être renouvelées une seule fois, l'année suivante de l'obtention, sur demande expresse et justifiée du candidat, faite au plus tard le 2 avril 2024, et si les progrès sont jugés satisfaisants sur attestation du directeur de recherche et à la satisfaction du comité facultaire responsable.

**Dépôt des
dossiers :**

- **Le dossier, incluant tous les documents à télécharger, doit être complété sur la plateforme électronique à partir du site du Bureau des bourses et de l'aide financière.** Aucun document papier ne sera accepté. Le dossier doit être complété **au plus tard le 2 avril 2024.**
- **Concernant la lettre d'appui de la direction de thèse:**
 - Elle doit être téléchargée au dossier de candidature **au plus tard le 2 avril 2024.**
 - La personne candidate doit inscrire l'adresse courriel à laquelle sa directrice ou son directeur (répondant) souhaite recevoir le lien électronique. Ce lien permettra au répondant d'accéder à une page réservée à la présentation de la lettre d'appui. Une fois enregistrée, la lettre sera jointe au dossier de candidature et un courriel de confirmation sera envoyé à la personne candidate. La personne candidate sera ainsi avisée que la lettre est téléchargée, mais elle ne pourra pas en consulter le contenu.

Information :

recherche@fss.ulaval.ca